



CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'EDMUNDSTON

Communiqué

4 juin 2007

Coûts d'Énergie : Une marge bénéficiaire en chute libre chez nos PME

Face à l'augmentation d'électricité de 9.6 % proposée par Énergie N.B., le gouvernement provincial doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger non seulement les consommateurs résidentiels, mais surtout la clientèle industrielle et commerciale. Si non, il devra faire face à la possibilité d'un déclin économique rapide à travers la province.

Une coalition, qui inclut la *Fédération de l'entreprise indépendante* et le *Conseil économique du Nouveau-Brunswick*, est en train de se former afin de contrer des hausses « intérimaires » frisant le 10 % qui auront un impact extrêmement important auprès des PME qui représentent 95 % de toutes les entreprises de la province et qui emploient tout près de 35 % de sa main-d'œuvre. Les forces économiques globales telles que la hausse du dollar canadien, le ralentissement de l'économie américaine, les coûts du pétrole ainsi qu'une diminution dans les prix du marché créent une pression financière inquiétante sur l'économie du Nouveau-Brunswick. Le danger immédiat pour les PME est de ne plus être en mesure de concurrencer sur les marchés mondiaux – et pire, de **ne pas être en mesure de survivre**. La croissance économique du Nouveau-Brunswick est ainsi menacée par la possibilité de nombreuses faillites et de pertes d'emplois. De plus, plusieurs entreprises éviteront d'investir dans de nouvelles technologies, sachant très bien que l'augmentation des coûts énergétiques dévorera les économies réalisées à travers l'amélioration des processus.

Statistique Canada confirme que près de 5 000 emplois manufacturiers ont été perdus au Nouveau-Brunswick depuis 2004 et que l'industrie forestière, à elle seule, en a perdu tout près de 3 000. Avec la hausse actuelle de 9.6 % des coûts énergétiques, on estime qu'une entreprise sur 10 va maintenant considérer une fermeture.

Le gouvernement provincial a besoin de faire ses devoirs et de chercher une solution politique qui pourra aider les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick à franchir cet obstacle majeur à leur développement. À notre

page 2

point de vue, le Ministre de l'Énergie doit absolument empêcher cette tarification « intérimaire » et exiger qu'Énergie N.B. démontre clairement que ses besoins sont justifiés. Pourquoi autoriser cette augmentation compte tenu du fait qu'Énergie N.B. a enregistré un profit en 2005 et prévoit aussi démontrer un profit en 2006 ? Permettre à cette corporation de facturer les PME (et les résidents) de la province avant d'avoir fait la preuve de ses besoins et complètement irréfléchi. Le Ministre Keir doit ***absolument tenir compte des besoins et des conséquences économiques sur les PME et pas seulement la santé financière d'Énergie N.B.*** AVANT d'amorcer cette hausse importante.

Mêlez-vous de nos affaires !

Pour information :
Paul Gagnon, directeur général
(506) 737-1866 ou paga@nbnet.nb.ca